

BOISSONS NON ALCOOLISEES
(dont le titre alcoométrique n'excède pas 1,2% volume d'alcool)

Relevé des quantités livrées au cours du mois de :

.....

Par (identité du redevable) :

(adresse) :

A – DROIT SPECIFIQUE SUR LES EAUX ET BOISSONS GAZEIFIEES OU NON

(Article 224A-b de l'O.S. n° 2.666 du 14 août 1942)

Désignation des boissons	Quantités imposables (exprimées en hectolitres)	Tarif	Montant de la taxe due
Eaux minérales naturelles ou artificielles, eaux de table, de source ou de laboratoire			
Boissons gazéifiées ou non			
		TOTAL A	

B – TAXE SUR CERTAINES BOISSONS CONTENANT DES SUCRES AJOUTES

(O.S. n° 3.652 du 30 janvier 2012)

Désignation des boissons	Quantités imposables (exprimées en hectolitres)	Tarif	Montant de la taxe due
Boissons délivrées « au verre »			
Boissons délivrées dans un autre conditionnement			
		TOTAL B	

**C – TAXE SUR CERTAINES BOISSONS CONTENANT DES EDULCORANTS DE
 SYNTHESE**

(O.S. n° 3.653 du 30 janvier 2012)

Désignation des boissons	Quantités imposables (exprimées en hectolitres)	Tarif	Montant de la taxe due
Boissons délivrées « au verre »			
Boissons délivrées dans un autre conditionnement			
		TOTAL C	

Mode de paiement utilisé (1) :	Montant total à payer (A + B + C)
<input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement

A Le Signature

(1) Paiement en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre de Monsieur le Receveur des Droits de Régie ou par virement bancaire sur le compte de la Trésorerie Générale des Finances - BECM MONACO, 16548-00343-00021457745-14,
 IBAN : MC58 16548003430002145774514 – CMCIMCM1BEC